

Extrait du procès-verbal

Séance ordinaire du Conseil d'administration

Tenue le 29 septembre 2025

Rémunération des administratrices et administrateurs élus pour 2026-2027

RÉSOLUTION 2526-CA-052

CONSIDÉRANT que la Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus du Conseil d'administration actuellement en vigueur a été adoptée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2024 (résolution 2425-CA-048) et approuvée par les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale le 13 novembre 2024 (résolution 2425-AGA-04);

CONSIDÉRANT que la rémunération fixée tient compte notamment d'un balisage rigoureux des pratiques de rémunération d'ordres professionnels comparables, de la charge importante qu'assument les administratrices et administrateurs, du nombre d'heures de travail exigées avant, pendant et après une réunion, de la complexité et la diversité des dossiers traités, de la responsabilité et de l'imputabilité des administratrices et administrateurs et l'assiduité et la grande disponibilité exigé pour assumer ce mandat;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas eu d'augmentation des jetons depuis les deux dernières années financières et que l'augmentation suggérée de 5 % est inférieure à l'augmentation cumulée de l'IPC de 5,66 % entre septembre 2023 et avril 2026;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la valeur des jetons est incluse dans le budget pro forma 2026-2027 et représente un montant estimé de 1 238 \$;

CONSIDÉRANT que les membres de l'Assemblée générale annuelle doivent approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines lors d'une réunion, le 12 septembre 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit, des finances, des technologies de l'information et de la gestion des risques lors d'une réunion, le 10 septembre 2025;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité :

- **DE FIXER** la rémunération des administratrices et administrateurs élus pour l'exercice 2026-2027, comme suit :

Réunion	Moins d'une heure (incluant les résolutions par courriel)	1 à 3,5 heures	3,5 heures et plus
Jeton	116 \$	200 \$	394 \$

- **DE RECOMMANDER** aux membres de l'Ordre lors de l'Assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus pour l'exercice 2026-2027, avec une entrée en vigueur au 1er avril 2026, telle que détaillée à la présente résolution, conformément à l'article 104 du Code des professions.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Fait à Montréal, ce 1^e jour du mois d'octobre 2025



France Pedneault, avocate, Adm.A., M.A.P., ASC
Directrice générale de l'Ordre et Secrétaire du Conseil d'administration
Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec